

Orange s'engage à nous faire payer son plan de sobriété énergétique



Dans sa logique du toujours plus pour elle et du toujours moins pour nous, la direction a décidé, sans aucune consultation des IRP, de fermer 16 de ses plus grands sites qu'elle estime « *peu fréquentés à certaines périodes de l'année (sic)* » projetant déjà « *de reproduire et d'élargir cette mesure, à l'avenir sur des périodes de l'année où la consommation énergétique de [ses] bâtiments est significative (sic)* ».

Ce lundi 14 août, va lui permettre de tester l'impact de cette décision sur sa RSE mais surtout d'évaluer sa capacité à nous faire renoncer à nos conquits sociaux.

Car, pour contribuer à réduire la consommation d'énergie de l'entreprise, les salarié-es « testé-es » doivent soit poser un CA ou un JTL, soit télétravailler ou se rendre sur un site d'accueil à « proximité » du site concerné, après validation managériale.

L'augmentation du temps de trajet contenue dans son plan sert insidieusement à imposer aux salarié-es le télétravail occasionnel, solution entièrement à leurs frais, Orange ne prévoyant aucune indemnité liée au télétravail (estimée, avant l'inflation, entre 6 et 10€ par jour), ni la moindre contribution, de sa part, pour leur déjeuner.

De plus, elle s'arroge le droit de déplacer le personnel, sans son acceptation expresse, ni avenant au contrat de travail, au risque de lui porter préjudice en cas d'accident de trajet ou de travail, avec l'outrecuidance d'agir selon ses propres règles, pour mieux ignorer celles du Code du travail.

Par contre, rien n'est dit dans le cas d'un « refus d'obtempérer ».

Le résultat de ce test sera présenté au CSEC... en janvier 2024.

En attendant, le personnel doit s'arranger au gré d'informations dissonantes, comme certaines relayées dans Anoo.

Cette cacophonie aurait toutefois manqué de sel sans les élucubrations de son double qui, pour palier les manquements de l'entreprise, ne verrait aucun inconvénient à imputer sa demande de tickets restaurants au budget ASC des CSE, au détriment, là encore, des salarié-es.

A l'annonce de cette décision inique, **Sud** a adressé un courrier à la direction demandant expressément que les salarié-es impacté-es puissent bénéficier d'une journée d'ASA exceptionnelle pour une fermeture exceptionnelle.

L'entreprise n'a pas le droit d'imposer la prise d'un congé lors d'une fermeture exceptionnelle, puisque, de toute manière, pour un pont, le Code du travail ne prévoit pas la prise d'un congé mais seulement la récupération des heures « perdues ».

Pour *Sud*, la mise en place du télétravail ne doit en aucun cas être source de discrimination et de dégradation des conditions de travail.

Tous les coûts induits par le télétravail doivent être pris en charge par l'entreprise.



Pour une justice sociale et environnementale

LE FRIC C'EST CAPITAL



Décidément, cette période estivale semble propice à de nouvelles mesures antisociales.

A celle scandaleuse prise, en catimini, par le gouvernement d'augmenter de 10 % encore le prix de l'électricité au 1er août - sans oublier sa réforme injuste des retraites pour nous voler 2 ans de vie - vient s'ajouter la décision inadmissible d'Orange, qui entend disposer des salarié-es à sa guise et qui va allègrement les spolier, ce 14 août, en attendant d'en cibler un plus grand nombre dès cet hiver.

Prétexter la désertification de ses espaces de travail, après les avoir rendu pathogènes, à force de réorganisations permanentes, de réduction de la masse salariale, de destructions et de délocalisation des emplois..., sous couvert d'un plan de sobriété énergétique visant à alléger ses factures, au détriment de celles des salarié-es, fallait oser !

Quant à voir dans cette décision le début du commencement de la protection de l'humanité et de la biodiversité, cela participe d'une croyance partagée, où se cramponnent tous les intérêts et tous les espoirs de prolonger ce système fou (d'exploitation, de domination, de consumérisme) qui ignore toute limite et qui est la cause d'épuisement non seulement des personnes, mais encore des ressources limitées que la planète ne peut reconstituer, à mesure que nous les utilisons. N'en déplaise aux opportunistes de tout poil, malheureusement cette mesure répond encore au dogme capitaliste, anthropocidaire.

Au lieu d'une politique sociale, respectueuse de la vie et des droits des travailleur-se-s, et protectrice de l'environnement qui devrait déjà être à l'œuvre, face au destin de l'humanité sur la planète Terre qui ne nous laisse plus que du temps compté, tellement ses limites sont dépassées, Orange nous impose de sempiternelles solutions plus iniques les unes que les autres. Mais à cela, il n'y a pas de fatalité !

Emancipatrice, gage d'une meilleure répartition de l'emploi et des richesses, la réduction du temps de travail permettrait aussi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Si d'aventure Orange s'engageait à épargner concrètement de son empreinte carbone le vivant, **Sud** l'inviterait à mettre en place cette mesure de bon sens, tournée vers l'avenir.

Parce que nos vies valent plus que leurs profits,

REVENDIQUONS

**Le partage du temps de travail,
sans perte de salaire et compensé par du
recrutement équivalent au temps partagé.**

That Is a New Alternative for all !

